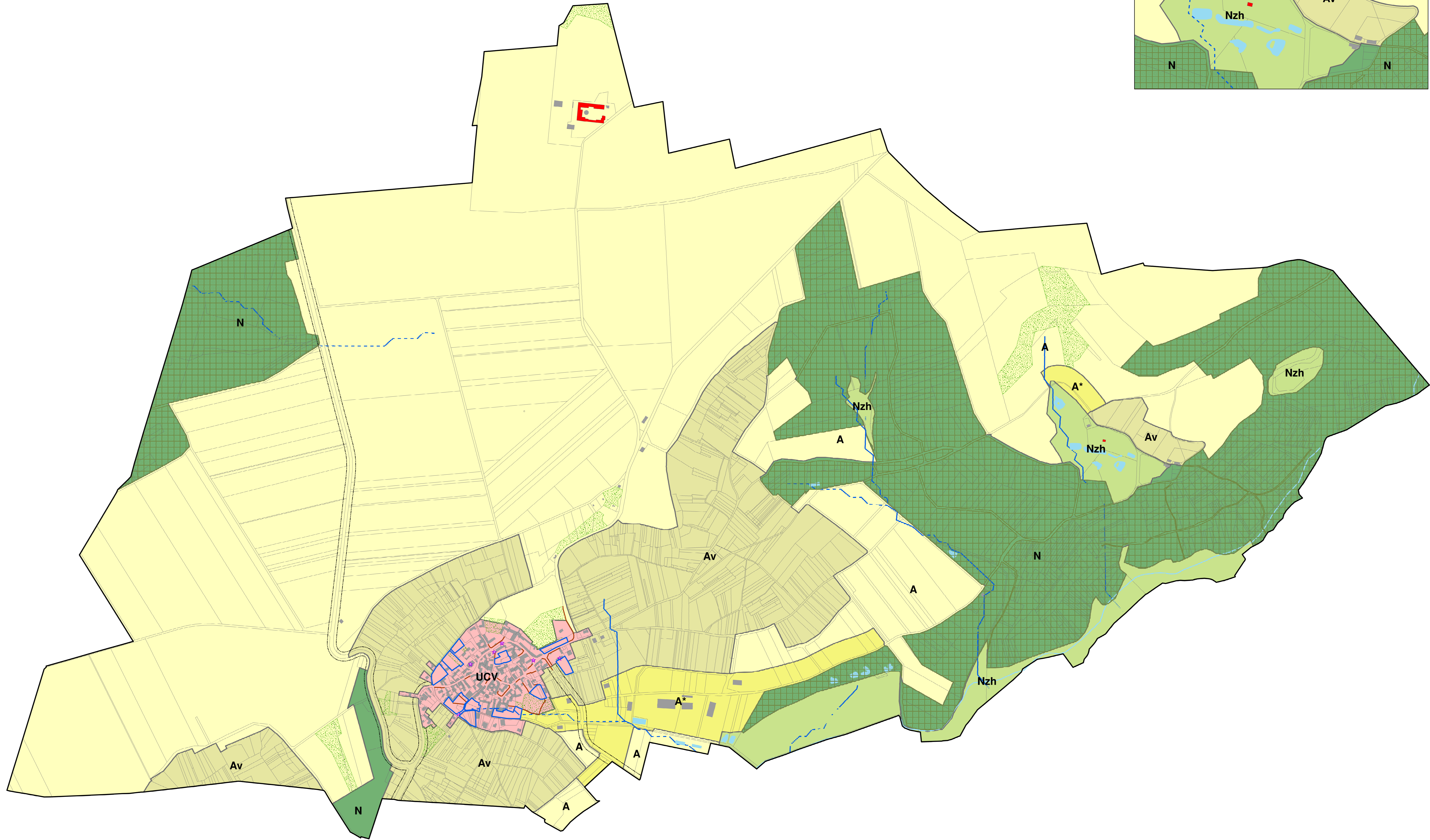
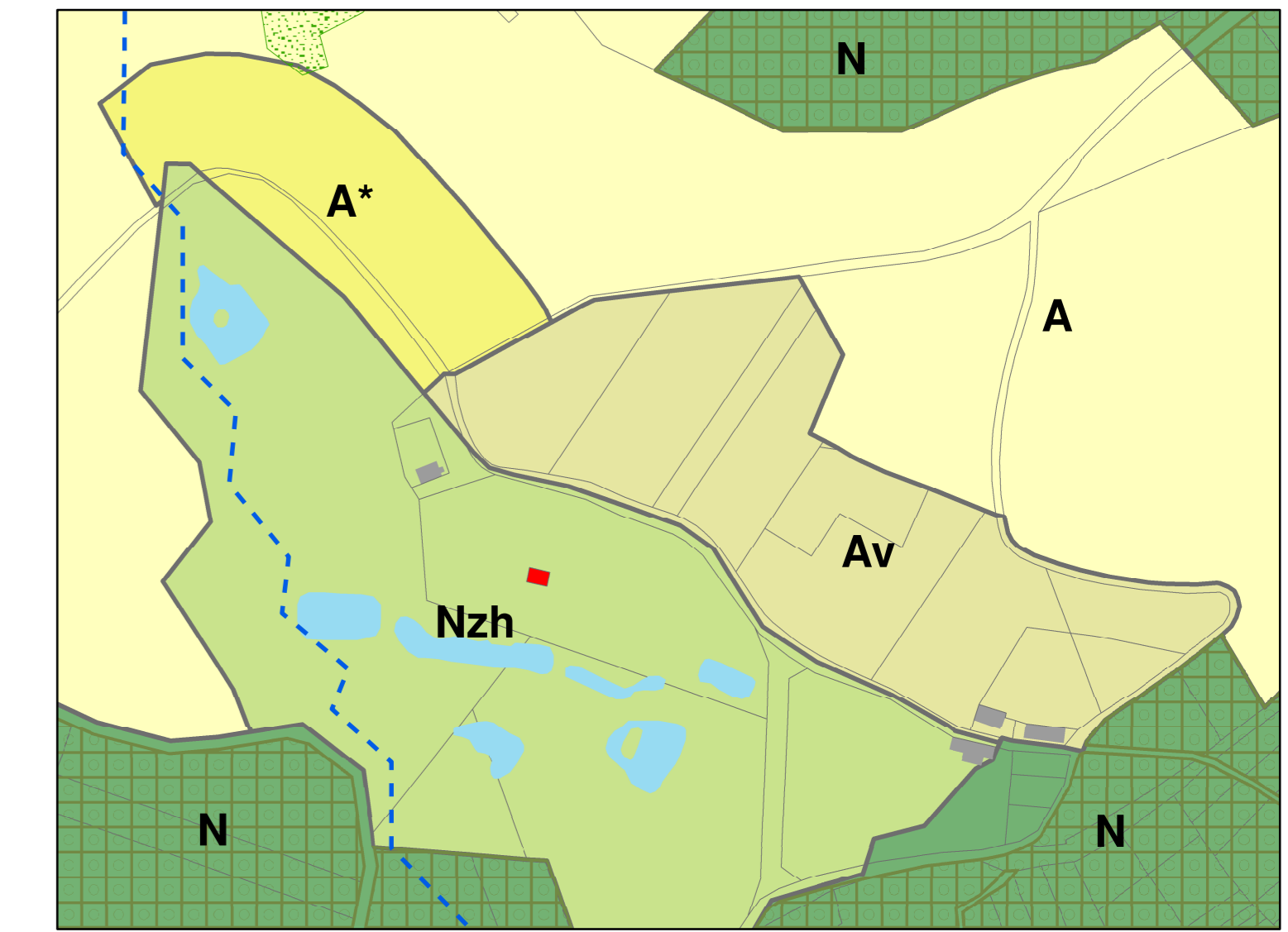




Hameau d'Hervelon



Légende

SECTEURS DE PROJET

Orientation d'aménagement et de programmation

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

Mur ou clôture à protéger

Élément de patrimoine bâti

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Espace boisé classé

Espace paysager protégé

Plans d'eau

Cours d'eau

EVOLUTION DU BÂTI

Changement de destination

IMPLANTATION SPECIFIQUE

Retrait des constructions

RISQUE DE RUISSELLEMENT

Axe de ruissellement (cf. Plan Pluie)

ZONAGE

A : Zone agricole

A* : Exploitation agricole et viticole

AV : Zone agricole AOP

N : Zone naturelle

Nzh : Zone humide en zone naturelle

UCV : Cœur de village